

Appel à candidatures – Ensembliers

Salon des Nouveaux Ensembliers, Manufactures nationales

Le présent document détaille les conditions de participation et les modalités de sélection associées au Salon des Nouveaux Ensembliers 2027. Il constitue le document de référence pour la préparation des candidatures. Il est complété par une foire aux questions (FAQ) ainsi que par le formulaire de candidature en ligne qui précise les informations et documents à transmettre lors du dépôt des dossiers.

1. Présentation du Salon

Les Manufactures nationales

Issues de la réunion du Mobilier national et de la Cité de la céramique - Sèvres & Limoges, les Manufactures nationales ont été créées le 1er janvier 2025 pour promouvoir l'**excellence des métiers d'art et des savoir-faire français** et mettre en valeur la richesse de ce patrimoine matériel et immatériel avec plus de 53 métiers d'art exercés au sein de ses manufactures et ateliers.

Unique au monde, ce nouveau pôle public dédié aux arts décoratifs, aux métiers d'art et au design marie patrimoine et création pour jouer un rôle central dans la mise en œuvre de la stratégie nationale en faveur des **métiers d'art**.

Son action porte autour de **6 axes** prioritaires : la formation ; la recherche ; la création ; le soutien à l'écosystème fragile des métiers d'art ; la valorisation du patrimoine ; le rayonnement international des savoir-faire.

Héritier de quatre siècles d'histoire, il est constitué de : **2 musées** (le musée national de céramique à Sèvres ; le musée national Adrien Dubouché à Limoges), **9 manufactures** et ateliers de création (dont la manufacture nationale de Sèvres, la manufacture de tapisserie des Gobelins ; la manufacture de tapisserie de Beauvais ; la manufacture de tapis de Savonnerie ; les ateliers de dentelles d'Alençon et du Puy-en-Velay ; l'atelier de recherche et de création en mobilier contemporain), **7 ateliers** de restauration et une mission de l'ameublement.

Résolument tourné vers les territoires, ce pôle public est implanté dans **8 départements** : à Paris, dans les Hauts-de-Seine (Sèvres), dans l'Hérault (Lodève), dans la Creuse (Aubusson), dans l'Orne (Alençon), en Haute-Loire (Puy-en-Velay), en Haute-Vienne (Limoges) et dans l'Oise (Beauvais).

Le Salon des Nouveaux Ensembliers

Révéler lors de l'**Exposition internationale des Arts décoratifs de 1925** à Paris, le mouvement Art déco symbolisait la modernité en alliant luxe et fonctionnalité. Les ensembliers, figures clés de cette époque, intégraient architecture, mobilier et arts décoratifs pour créer des espaces harmonieux. Leur approche novatrice, mariant esthétique et utilité, a donné naissance à un style élégant et audacieux qui a durablement marqué l'architecture d'intérieur.

Un siècle plus tard, les Manufactures nationales réactivent cette approche globale de l'espace à travers le Salon des Nouveaux Ensembliers. Lancée en 2025 à l'occasion du centenaire de l'Exposition internationale des Arts décoratifs, la première édition a permis de redonner vie à la figure de l'ensemblier dans un contexte contemporain et de démontrer l'intérêt du public et des professionnels pour cette approche.

Réunissant plus de 20 700 visiteurs en vingt jours autour d'une dizaine d'espaces conçus par des ensemblières et ensembliers contemporains, elle a mobilisé 138 entreprises de l'écosystème des savoir-faire et du design, généré 76 retombées presse dont 10 internationales, et accueilli tables rondes, visites privées

et événements professionnels. La page dédiée à l'édition 2025 est disponible ici : <https://www.mobiliernational.culture.gouv.fr/fr/expositions-et-evenements/salon-les-nouveaux-ensemblers>

Fortes de cette première édition, les Manufactures nationales organisent en 2027 un nouveau Salon afin de poursuivre leur soutien à la création contemporaine, de valoriser l'excellence des métiers d'art et de mettre en lumière une génération de créatrices et créateurs capables de proposer une vision renouvelée de l'architecture d'intérieur et des arts décoratifs.

Le Salon des Nouveaux Ensemblers est avant tout une exposition consacrée à une nouvelle génération d'ensemblères et d'ensembliers. Il prend la forme d'une **présentation d'espaces à échelle réelle** conçus spécifiquement pour l'événement. Vestibule, salon de réception, salle à manger, bibliothèque, bureau ou chambre deviennent autant de terrains d'expérimentation où dialoguent architecture d'intérieur, design, artisanat d'art et savoir-faire français.

Lieu d'expérimentation et de visibilité, le Salon des Nouveaux Ensemblers encourage des propositions qui interrogent les usages contemporains, l'hospitalité et la notion d'accueil, la durabilité, l'écoconception, l'hybridation des savoir-faire et les nouvelles formes de l'art de vivre. Dans la continuité de la mission historique des Manufactures nationales, il entend contribuer au renouvellement des imaginaires de l'art de vivre et affirmer la place de la création contemporaine dans le rayonnement culturel français.

Plateforme curatoriale, professionnelle et culturelle : l'exposition s'adressera en priorité aux professionnels de l'architecture d'intérieur, du design, de la décoration et des métiers d'art, aux étudiantes et étudiants de ces disciplines, à la presse spécialisée et, plus largement, à toutes les personnes intéressées par l'architecture d'intérieur et les arts décoratifs contemporains. Cette nouvelle édition renforcera sa dimension professionnelle à travers plusieurs journées dédiées aux prescripteurs, collectionneurs, institutions culturelles, groupes de luxe, hôteliers et partenaires français et internationaux.

Le Salon des Nouveaux Ensemblers, organisé à la Galerie des Gobelins, a vocation à s'ouvrir à l'international. À l'issue de l'édition 2025, plusieurs projets ont ainsi poursuivi leur parcours en étant présentés à Hong Kong, à Canton ou encore au Qatar. Les Manufactures nationales souhaitent prolonger cette dynamique en 2027 et favoriser la **circulation des projets** sélectionnés dans des foires, expositions ou lieux diplomatiques, en France comme à l'international. Cette perspective d'itinérance participe pleinement à l'ambition du Salon de renforcer le rayonnement des créatrices et créateurs, des métiers d'art et du design français.

2. Présentation de la figure de l'ensemblier et profils recherchés

Le Salon des Nouveaux Ensemblers s'inscrit dans l'héritage des grands ensemblers du XXe siècle tout en proposant une interprétation résolument contemporaine de cette figure. **L'ensemblier est ici entendu comme une créatrice ou un créateur développant une approche globale d'aménagement d'un espace**, capable de faire dialoguer architecture d'intérieur, mobilier, décoration, métiers d'art, matériaux et usages au sein d'un ensemble cohérent porteur d'une vision d'auteur.

Profils recherchés : L'appel à candidatures est ouvert aux architectes d'intérieur, décoratrices et décorateurs, designers et plus largement à toute créatrice ou tout créateur développant une approche globale de l'espace et du décor. Les candidatures peuvent être présentées à titre individuel ou collectif. Dans le cas d'une candidature collective, une seule proposition devra être déposée.

Niveau d'expérience attendu : Le Salon des Nouveaux Ensemblers s'adresse à des professionnelles et professionnels ayant développé une pratique structurée, qu'ils soient en phase de reconnaissance ou déjà établis. Au-delà de l'ancienneté ou de la notoriété, l'attention sera portée sur la capacité des candidates et candidats à renouveler les imaginaires de l'architecture d'intérieur, du design et des arts décoratifs contemporains, ainsi qu'à proposer des démarches démontrant une réelle capacité d'expérimentation, de recherche et d'innovation autour du thème proposé.

Capacité de production : La participation au Salon des Nouveaux Ensembliers implique un engagement significatif en matière de conception, de production, de coordination et de suivi. Les candidates et candidats devront démontrer leur capacité à mener à bien un projet d'ensemble décoratif, à coordonner les différents partenaires associés et à assurer le suivi du projet jusqu'à son installation, sa période d'exploitation et, le cas échéant, son itinérance. La participation implique également une capacité à immobiliser certaines pièces pendant la durée du Salon et des éventuelles présentations ultérieures.

Portage administratif : Les candidatures sont examinées au nom des ensemblières et ensembliers ou des équipes créatives qui portent le projet. Les personnes candidates dont la structure est encore en développement ou qui ne disposent pas des ressources nécessaires pour assurer seules le suivi administratif et contractuel de leur participation peuvent s'appuyer sur une galerie, un éditeur, une structure de production ou tout autre organisme partenaire. Cette structure, qui devra être identifiée dès le dépôt de la candidature, pourra assurer le portage administratif du projet. Elles agiront pour le compte des ensemblières et ensembliers et devront dès lors être expressément mandatées par ces derniers pour l'ensemble des phases du projet. Les Manufactures nationales n'ont pas vocation à mettre en relation les candidates et candidats avec des structures de portage. Dans tous les cas, la sélection, le projet présenté et la communication associée demeureront attribués à l'ensemblier ou à l'équipe créative sélectionnée, et non à la structure assurant le portage administratif.

Écosystème de création : Les candidates et candidats devront démontrer leur capacité à mobiliser un écosystème de partenaires, à favoriser l'hybridation des savoir-faire, à convoquer les savoir-faire artisanaux, adaptés à la réalisation de leur projet (artisanes et artisans d'art, manufactures, éditeurs, galeries, entreprises ou partenaires techniques).

Ancrage territorial : Les candidates et candidats sont encouragés à développer leur projet en s'appuyant sur un réseau d'artisanes et artisans, ateliers, manufactures et entreprises situés à proximité de leurs lieux d'implantation. Une attention particulière sera portée aux démarches favorisant les circuits courts, la limitation des transports et la cohérence environnementale globale du projet.

Cette disposition ne s'applique pas à l'éventuel pays ou territoire invité d'honneur, pour lequel un espace dédié et des modalités de participation spécifiques pourront être prévus. Une attention particulière sera portée aux coopérations et aux échanges de savoir-faire développés avec les acteurs présents sur le territoire français.

Nombre de projets sélectionnés : À l'issue du processus de sélection, entre huit et douze ensemblières et ensembliers seront retenus pour participer au Salon des Nouveaux Ensembliers 2027.

Partenariat avec le19M : Partenaire fondateur du Salon des Nouveaux Ensembliers, le19M est à la fois un lieu de création et de transmission, qui a pour vocation de mettre en valeur les savoir-faire de la mode et de la décoration, les artisans et les créateurs. Créé à l'initiative de Chanel, le lieu réunit sous un même toit les maisons d'art (Atelier Montex, Desrues, Goossens, Lemarié, Lesage, Lesage Intérieurs, Atelier Lognon, Maison Michel, Massaro, Paloma, Studio MTX), une école de broderie et une galerie ouverte au public avec des espaces dédiés à la transmission des savoir-faire.

Chaque ensemblière et ensemblier tissera une collaboration avec au moins une maison du 19M. Cette collaboration devra aboutir à la réalisation d'une ou plusieurs pièces ou d'éléments spécifiques dans l'espace présenté au Salon. Elle sera appuyée par un soutien financier (voir plus bas).

Afin de préparer ces collaborations, les ensembliers sélectionnés seront invités à rencontrer des maisons du 19M lors d'un temps dédié organisé la semaine du 7 décembre 2026. Les modalités pratiques de cette rencontre et du dispositif d'accompagnement seront précisées ultérieurement.

3. Objet de l'appel à candidatures et thématique

Thématique : Pour sa deuxième édition, le Salon des Nouveaux Ensembliers invite les candidates et candidats à prolonger la réflexion sur « L'Ambassade de demain ». Figure emblématique de la représentation d'un pays à l'étranger, l'ambassade est ici envisagée comme un lieu d'accueil, de dialogue, de réception et de diplomatie culturelle. Les candidates et candidats sont invités à concevoir des espaces témoignant des usages, des aspirations et des enjeux contemporains, en proposant leur vision d'un art de recevoir renouvelé.

Proposition originale : Les projets présentés devront être conçus spécifiquement pour le Salon des Nouveaux Ensembliers. Les candidates et candidats sont invités à développer une proposition inédite, pensée en réponse à la thématique et au contexte de l'événement.

Expérimentation : Le Salon des Nouveaux Ensembliers constitue une plateforme d'expérimentation invitant les candidates et candidats à explorer les formes contemporaines que pourraient prendre les espaces de représentation, d'hospitalité et de réception. Une attention particulière sera portée aux propositions singulières capables de faire émerger de nouvelles écritures de l'architecture d'intérieur et des arts décoratifs, notamment à travers l'hybridation des savoir-faire, l'évolution des usages, les enjeux d'éco-responsabilité et les nouvelles formes d'hospitalité.

Les projets devront être conçus spécifiquement pour le Salon et traduire une démarche de recherche et de création originale. Si certaines pièces ou collaborations préexistantes peuvent être intégrées à la proposition, celle-ci devra néanmoins constituer un projet inédit développé en réponse à la thématique de l'édition.

Espaces possibles : Chaque candidature devra proposer un ensemble décoratif correspondant à un espace identifié. À titre indicatif, les projets pourront prendre la forme d'un vestibule, d'un salon de réception, d'une salle à manger, d'un salon, d'un bureau, d'une bibliothèque, d'une cuisine, d'un espace privé de type chambre ou encore d'un espace d'accueil diplomatique. Cette liste n'est pas limitative.

L'attribution définitive des espaces relèvera des Manufactures nationales, en dialogue avec les ensembliers sélectionnés.

Les surfaces définitives attribuées aux équipes sélectionnées seront précisées lors de la phase de développement des projets. A titre d'exemple, en 2025, chaque espace avait une superficie de 35 à 45m² et disposaient d'une hauteur « sous plafond » de 3500mm.

Itinérance : Les projets devront être pensés de manière à favoriser une éventuelle circulation ultérieure dans des foires, expositions, institutions culturelles ou contextes diplomatiques en France et à l'international. Les candidates et candidats sont ainsi encouragés à concevoir des dispositifs démontables, transportables et ré-installables.

Les Manufactures nationales s'attacheront à identifier des opportunités de présentation auprès de partenaires en France et à l'international. Toutefois, aucune itinérance ne peut être garantie. Les éventuelles présentations ultérieures dépendront notamment des invitations reçues, de l'intérêt manifesté par des foires, institutions ou partenaires extérieurs, de la compatibilité des projets avec les lieux d'accueil envisagés ainsi que des budgets disponibles.

En cas d'opportunité, les modalités de prise en charge des coûts liés au transport, au montage, à l'exploitation et à la présentation des projets seront définies avec les structures d'accueil concernées. Les ensemblières et ensembliers n'auront pas vocation à supporter ces coûts. Ils demeureront en revanche responsables du stockage des éléments de leur projet entre le Salon et les éventuelles itinérances, ainsi que de la coordination nécessaire au sein de leurs équipes pour permettre ces présentations ultérieures.

Diffusion et valorisation : Sans constituer une foire commerciale, le Salon des Nouveaux Ensembliers a vocation à favoriser la diffusion des projets, des savoir-faire des créatrices et créateurs présentés. Les candidates et candidats sont encouragés à intégrer à leur proposition certaines pièces éditables, reproductibles ou produites en série limitée, susceptibles de connaître des prolongements sous forme d'édition, de commande, de présentation ou de diffusion ultérieure.

4. Conditions techniques et financières

a. Conditions de réalisation des projets

Contraintes techniques :

- Les projets devront respecter les **contraintes techniques du lieu** de présentation, notamment en matière d'emprise au sol, de hauteur, de sécurité, d'accessibilité et d'accueil du public. Les espaces seront présentés dans la Galerie des Gobelins, un lieu patrimonial accueillant plusieurs dizaines de milliers de visiteurs. Les candidates et candidats devront donc concevoir des installations compatibles avec une exploitation continue pendant plusieurs semaines et adaptées à une fréquentation importante.
- Les candidates et candidats devront également anticiper les risques liés à une **présentation ouverte au public**. Les objets de valeur, pièces uniques ou éléments de petite taille devront pouvoir être sécurisés de manière adaptée (fixation, scellement, mise sous vitrine ou tout autre dispositif pertinent). Une attention particulière devra être portée aux éléments susceptibles d'être manipulés, déplacés ou détériorés.
- Comme évoqué, les projets devront être pensés dans une logique de démontabilité, de transportabilité et de réinstallation afin de permettre une éventuelle **circulation ultérieure**. Une attention particulière sera portée à la robustesse des aménagements, à la facilité de montage et de démontage ainsi qu'à la capacité des différents éléments à être stockés et remontés dans d'autres contextes.
- Les matériaux, revêtements, textiles, éclairages et équipements utilisés devront être compatibles avec les contraintes applicables aux établissements recevant du public (**ERP**), notamment en matière de sécurité incendie (par exemple : tissus ignifugés).

Les informations détaillées relatives aux espaces, aux dimensions disponibles, aux charges admissibles, aux alimentations techniques, aux conditions de montage et de démontage ainsi qu'au calendrier prévisionnel seront communiquées aux équipes sélectionnées.

Conception écoresponsable : Les candidates et candidats sont encouragés à développer une démarche de conception durable, qu'ils devront expliciter dans leur candidature. Cette démarche pourra notamment porter sur le réemploi ou l'upcycling, l'utilisation de matériaux biosourcés ou produits localement, la limitation de l'impact logistique du projet, la sobriété des modes de transport, la modularité des dispositifs ou encore la réutilisation future des éléments produits.

Disponibilité des œuvres et itinérance : Les projets devront être conçus en tenant compte d'une éventuelle circulation ultérieure en France ou à l'international. Les équipes sélectionnées s'engagent à conserver et à maintenir disponibles les éléments constitutifs de leur projet pendant une durée d'un an à compter de la clôture du Salon des Nouveaux Ensembliers, sauf accord contraire des Manufactures nationales, afin de permettre leur éventuelle présentation dans le cadre d'expositions, foires ou manifestations partenaires. Cette obligation implique notamment la capacité à démonter, transporter, stocker et réinstaller les différents éléments du projet. Le stockage des œuvres, mobiliers, décors et aménagements demeure à la charge des ensemblières et ensembliers ou de leurs partenaires.

Partenariats : Les équipes sélectionnées pourront solliciter ou développer des partenariats avec des entreprises, éditeurs, galeries, maison d'art, artisans ou mécènes afin de contribuer à la réalisation de leur projet. Ces partenariats devront être validés préalablement par les Manufactures nationales afin de garantir leur cohérence avec les partenariats déjà engagés dans le cadre du Salon des Nouveaux Ensembliers. Chaque projet intégrera une collaboration avec au moins une maison du 19M.

Propriété intellectuelle et droits d'exploitation : Les créatrices et créateurs conservent la propriété intellectuelle des projets et des éléments réalisés dans le cadre du Salon des Nouveaux Ensembliers. En contrepartie de leur participation, ils accorderont aux Manufactures nationales les autorisations nécessaires à la présentation des projets dans le cadre du Salon, de sa communication, de son catalogue ainsi que de ses éventuelles itinérances ultérieures en France et à l'international.

Les équipes sélectionnées devront s'assurer, dès la phase de conception du projet, de disposer de l'ensemble des droits, autorisations et licences nécessaires permettant cette exploitation, y compris à l'international. Elles devront être en mesure d'en justifier auprès des Manufactures nationales et de transmettre, sur demande, les documents attestant de ces autorisations. Les candidates et candidats sont donc invités à anticiper ces enjeux dans leurs relations contractuelles avec les artistes, artisanes et artisans, éditeurs, fabricants, photographes et partenaires associés au projet.

Contribution au catalogue et à la communication : Les ensemblières et ensembliers sélectionnés seront invités à fournir les textes de présentation de leur démarche, de leur projet et des partenaires associés. Ces contenus pourront être utilisés dans le catalogue du Salon des Nouveaux Ensembliers ainsi que dans les différents supports de communication de l'évènement (textes de salle, dossier de presse, dossier pédagogique, livret visiteur etc).

Annulation : Les Manufactures nationales se réservent le droit de modifier, reporter ou annuler tout ou partie du Salon des Nouveaux Ensembliers, sans que cette décision n'ouvre droit à indemnisation autre que celles éventuellement prévues par les conventions signées avec les participantes et participants sélectionnés.

b. Opportunités offertes aux équipes sélectionnées

Soutien financier : Chaque projet sélectionné bénéficiera :

- d'un soutien de 20 000 euros HT de la part des Manufactures Nationales destiné à contribuer aux coûts de conception et de réalisation de l'espace présenté. Cette participation prend la forme d'une subvention et peut couvrir une partie du coût global du projet,
- d'un soutien complémentaire dans le cadre du partenariat avec le19M. Cette dotation sera versée directement par le19M à la (ou les) maison(s) concernée(s) afin de contribuer à la réalisation des pièces ou éléments développés dans le cadre du projet. Cette collaboration fera l'objet d'un contrat dédié.

Soutiens en nature : Les équipes sélectionnées pourront développer des partenariats auprès d'entreprises privées en vue de dons ou prêts de matériaux, de compétences ou d'autres formes de soutien en nature. De plus, si cela est possible, les Manufactures nationales pourront apporter un appui sous la forme de partenariats globaux en nature ou faire bénéficier les participants de prêts de matériaux, de compétences, de savoir-faire. À titre d'exemple, ces contributions pourront concerner des revêtements, tapis, peintures, tissus, etc. Ces soutiens ne sont toutefois pas garantis et dépendront des partenariats conclus par les Manufactures nationales et des disponibilités des structures concernées.

Communication et presse : Les projets retenus bénéficieront d'un dispositif de communication porté par les Manufactures nationales et leurs partenaires, comprenant notamment relations presse, communication digitale, campagnes d'affichage, insertions presse, organisation de relations publiques auprès des réseaux professionnels, écoles, institutions culturelles et relais internationaux. Cette visibilité constitue une opportunité importante de valorisation pour les créatrices et créateurs ainsi que pour les artisanes et artisans associés aux projets.

À titre indicatif, l'édition 2025 du Salon des Nouveaux Ensembliers a généré 76 retombées presse, dont 10 internationales, et accueilli une visite de presse réunissant près de 60 journalistes. Les médias présents ou ayant couvert l'évènement comprenaient notamment AD, Elle Décoration, IDEAT, Le Figaro, Madame Figaro, M Le Monde, Télérama, Wallpaper*, Monocle, WWD, The New York Times, Marie Claire Maison, Connaissance des Arts, Beaux Arts Magazine, Intramuros, Art & Décoration, AMC, Le Monde, Libération et Les Échos.

La communication digitale de l'édition 2025 a également généré plus de 569 000 impressions, 22 000 interactions sur les réseaux sociaux et permis de toucher un large public de professionnels, journalistes, étudiants et amateurs de design et de métiers d'art.

Réseau et visitorat professionnel : L'un des axes de développement du Salon des Nouveaux Ensembliers 2027 est le renforcement de sa dimension professionnelle. L'événement pourra comprendre ainsi trois à quatre journées dédiées aux professionnels, conçues pour favoriser les rencontres, les échanges et le développement d'opportunités pour les équipes sélectionnées.

Les participants pourront avoir l'opportunité notamment de rencontrer architectes d'intérieur, décoratrices et décorateurs, collectionneuses et collectionneurs, hôteliers, groupes de luxe, institutions culturelles, médias spécialisés et autres prescripteurs français et internationaux. Ils pourront bénéficier également d'une mise en relation avec les manufactures, ateliers, artisans et artisans d'art, partenaires techniques et réseaux associés au Salon des Nouveaux Ensembliers, afin de favoriser le développement de collaborations, de commandes et de projets au-delà de l'événement.

La participation au Salon offre un contexte propice à la visibilité des projets et à la rencontre de publics professionnels qualifiés. Les éventuelles retombées commerciales ou partenariales qui pourraient en découler relèvent de la seule initiative des participants et ne sauraient engager les Manufactures nationales.

Visibilité auprès d'un large public : Lors de sa première édition en 2025, le Salon des Nouveaux Ensembliers a accueilli plus de 20 700 visiteurs sur 20 jours. L'événement permet de toucher simultanément des professionnels, des journalistes, des étudiants ainsi qu'un large public amateur de design, d'architecture d'intérieur et de métiers d'art.

Programmation culturelle : Les ensemblières et ensembliers sélectionnés pourront être associés à la programmation culturelle du Salon des Nouveaux Ensembliers. Ils seront notamment invités à participer à des conférences, tables rondes, rencontres professionnelles ou visites commentées.

Opportunités d'itinérance : Les Manufactures nationales s'attacheront à identifier des opportunités de diffusion pour les projets sélectionnés dans le cadre de foires, expositions, institutions culturelles ou contextes diplomatiques en France et à l'international. Ces itinérances pourront concerner l'ensemble des Ensembliers ou seulement une partie, en fonction des opportunités identifiées. Toutefois, aucune itinérance ne peut être garantie et les éventuelles présentations ultérieures dépendront des opportunités effectivement identifiées, de l'intérêt manifesté par des partenaires extérieurs et des conditions de leur mise en œuvre.

Catalogue et photographies : Les Manufactures nationales réaliseront le catalogue de l'exposition ainsi qu'une campagne photographique professionnelle. Les visuels produits pourront être mis à disposition des ensemblières et ensembliers ainsi que des partenaires associés, selon des modalités qui seront précisées ultérieurement.

Privatisations et événements partenaires : Les ensemblières et ensembliers pourront signaler aux Manufactures nationales des partenaires associés à leur projet et intéressés par l'organisation d'événements, de réceptions ou de privatisations dans le cadre du Salon. Toute demande sera soumise à la validation préalable des Manufactures nationales et fera l'objet de conditions spécifiques définies au cas par cas.

Accompagnement opérationnel : Une agence missionnée par les Manufactures nationales assurera la coordination générale du Salon des Nouveaux Ensembliers et facilitera les échanges entre les ensemblières et ensembliers, les partenaires techniques, les fournisseurs et les équipes du Salon. Son rôle consistera à accompagner l'organisation globale de l'événement et l'articulation entre les différents projets. Elle n'aura toutefois pas vocation à concevoir, produire ou piloter les espaces des ensemblières et ensembliers, ces responsabilités demeurant entièrement à la charge des équipes sélectionnées.

5. Critères de sélection

- Capacité à proposer une **vision contemporaine** et prospective de l'art de vivre, de l'architecture d'intérieur et des arts décoratifs français, proposition d'un dialogue entre design, architecture d'intérieur, métiers d'art et excellence des savoir-faire artisanaux
- **Qualité** esthétique, singularité et sincérité artistique de la proposition
- Capacité à concevoir un **univers spatial cohérent**, avec un propos construit
- Capacité à **mobiliser les métiers d'art** de son territoire d'implantation
- **Innovation**, expérimentation dans les formes et les usages et renouvellement des pratiques et contribution au rayonnement de la création contemporaine
- Attention portée aux démarches **écoresponsables**
- **Faisabilité** technique, budgétaire et logistique (montage, sécurité, démontabilité, transportabilité)
- Potentiel **d'itinérance**, de diffusion et d'adaptation (foire, exposition, lieu diplomatique)
- Capacité à inscrire le projet dans une **démarche commerciale** favorisant la diffusion et la valorisation des projets, des pièces proposées et des savoir-faire associés.

6. Déroulement de la sélection

La sélection des participantes et participants au Salon des Nouveaux Ensembliers se déroulera en deux phases. La première phase prendra la forme d'une manifestation d'intérêt reposant sur un dossier de candidature simplifié. À l'issue de cette première étape, une sélection sera opérée afin de retenir entre 20 et 30 candidatures pour la phase suivante.

Phase 1 – Manifestation d'intérêt :

Les candidates et candidats devront répondre à un formulaire en ligne pour renseigner les informations suivantes :

1. **CV** ou présentation du parcours ou du studio candidat (PDF de 3 pages maximum)
2. **Portfolio** : sélection de réalisations représentatives de la démarche du candidat ou de la candidate et témoignant d'une capacité à concevoir des ensembles cohérents. (PDF de 12 pages maximum)
3. **Note d'intention** – Cette note sera en somme la réponse à plusieurs questions posées dans le formulaire de candidature : vision de « L'Ambassade de demain », premières idées de matérialisation, principes de cohérence d'ensemble, mobilisation des métiers d'art, caractère innovant, prise en compte des enjeux de durabilité et d'écoconception. Voir le détail des questions sur le lien du formulaire publié sur le site des Manufactures nationales sur la page de l'appel à candidatures.
4. **Références** visuelles et premières pistes de réflexion : Cette présentation devra permettre au jury d'apprécier les orientations créatives envisagées. Elle pourra comprendre des images de référence, la mention de matériaux, de gammes de couleur envisagées, des références artistiques, architecturales ou artisanales. Il n'est pas attendu à ce stade de projet finalisé. Ces éléments ont vocation à illustrer un univers, une démarche et des intentions de conception. (PDF de 5 pages maximum)
5. **Partenaires** et collaborations envisagés : Les candidates et candidats pourront présenter les partenaires qu'ils envisagent d'associer à leur projet, en précisant leur rôle potentiel ainsi que, le cas échéant, l'état des échanges déjà engagés (artisans et artisans d'art, galeries, éditeurs, entreprises, institutions culturelles, mécènes, manufactures, etc.). Ces partenariats ne constituent pas un critère obligatoire de sélection mais permettront au jury d'apprécier l'écosystème de création et de production envisagé autour du projet. (3 000 caractères maximum)

Temps d'échange avec les candidates et candidats : Afin d'accompagner la préparation des candidatures et de répondre aux questions des participantes et participants, une réunion d'information en visioconférence sera organisée pendant la phase 1. Ce temps d'échange permettra de présenter l'esprit du projet et de répondre aux principales interrogations des candidates et candidats. Les réponses présentant un intérêt

général pourront être intégrées à la FAQ mise à disposition sur le site internet du Salon des Nouveaux Ensembliers.

La date (début septembre), les modalités de participation et le lien de connexion seront précisés sur la page des Manufactures nationales dédiée à l'appel à candidatures.

Phase 2 – Projet approfondi

Les équipes présélectionnées seront invitées à développer leur proposition à travers un dossier comprenant les éléments suivants :

1. **Note de présentation détaillée** : précision du concept, des intentions créatives et la réponse apportée à la thématique « L'Ambassade de demain » (8 000 caractères maximum).
2. **État des recherches**
Présentation sous la forme d'un document illustré de 15 pages maximum, comprenant les éléments suivants :
 - Vue d'ambiance ou visualisation (croquis, dessin ou vue 3D)
 - Note sur les principes d'aménagement de l'espace ;
 - Précisions sur les matériaux, couleurs, lumières et éléments constitutifs de l'ensemble ;
 - Exemples ou intentions concernant le mobilier, les objets, les textiles, les œuvres et les éléments décoratifs ;
 - Précision sur les pistes de collaboration avec artisan-es, manufactures, maisons du 19M, éditeurs ou partenaires associés.
3. **Note sur la faisabilité technique** : présentation des modalités de fabrication du projet, taille de l'espace envisagé, facilités de montage et démontage en vue de l'itinérance éventuelle, stratégie de stockage et de transport, contraintes techniques identifiées)
4. **Budget prévisionnel** : budget qui comprendra notamment des détails sur les coûts de conception, de fabrication, de coordination liée au projet, de transports, montage et démontage (une équipe sera en renfort pour aider l'ensemble des ensembliers à assurer le montage et démontage de leurs espaces) + éventuels partenariats ou apports en nature déjà identifiés.
5. **Calendrier prévisionnel** : Présentation synthétique des principales étapes (conception, développement, fabrication, montage)
6. **Courte note sur le développement professionnel envisagé** : précisions sur le travail de préparation envisagé d'un point de vue commercial en amont du Salon (ex : description de la méthode employée pour fixer les prix, actions envisagées pour relayer l'invitation au Salon à son réseau, support de valorisation disponibles – ex : site web) , participation envisagée aux journées professionnelles, capacité à assurer le suivi des contacts et opportunités générés par le Salon, perspectives de diffusion ou d'édition de certaines pièces. (4000 caractères maximum).
7. **Présentation vidéo** : Les équipes présélectionnées devront accompagner leur dossier d'une vidéo de présentation de 3 à 4 minutes maximum. Réalisée simplement, plan fixe et sans montage, cette vidéo permettra au jury de découvrir la démarche de l'ensemblier ou du studio et de comprendre les principales intentions du projet. Elle pourra notamment présenter la vision générale du projet, les choix de conception, les collaborations envisagées et les éléments distinctifs de la proposition. Cette vidéo sera transmise aux membres du jury en complément du dossier écrit.

Sélection finale : À l'issue de la phase 2, le jury désigné par les Manufactures nationales examinera l'ensemble des dossiers et retiendra entre huit et douze projets qui seront présentés dans le cadre du Salon des Nouveaux Ensembliers 2027.

Indemnisation des équipes non retenues : Afin de reconnaître le travail de conception demandé lors de la phase 2, les équipes ayant remis un dossier complet mais n'étant pas retenues pour participer au Salon des Nouveaux Ensembliers bénéficieront d'une indemnité forfaitaire dont le montant prévisionnel est plafonné à 2 000 € TTC par projet.

Calendrier

- **2 juillet au 14 septembre 2026 : Phase 1** – Ouverture de l'appel à candidatures
=> Date limite de candidature (Phase 1) : 14 septembre 2026 à 11h59 (heure de Paris)
- **Début septembre : Rdv en visio de questions / réponses** proposée aux candidats - date et modalités de connexion à retrouver sur la page dédiée à l'appel à candidatures des Manufactures nationales
- 15-27 septembre : Analyse des candidatures et pré-sélection des ensembles retenus pour la Phase 2
- **28 septembre - 25 octobre : Phase 2** – écriture des projets approfondis
- Fin octobre 2026 : jury final et notification des ensembles sélectionnés
- De novembre 2026 à l'automne 2027 : Phase de conception, production et accompagnement des projets, dont
 - Visite des Manufactures nationales : galerie des Gobelins notamment (date à préciser)
 - Visite de maisons du 19M, semaine du 7 décembre 2026
- **Automne 2027 : Salon des Nouveaux Ensembles** – 4 à 8 semaines de présentation envisagées, dont 3 à 4 jours dédiés aux professionnels.

FAQ

Appel à candidatures – Ensembliers

Salon des Nouveaux Ensembliers, Manufactures nationales

Qui peut candidater au Salon des Nouveaux Ensembliers ?

Le Salon des Nouveaux Ensembliers s'adresse à des professionnelles et professionnels de l'architecture d'intérieur, du design, de la décoration et des métiers d'art ayant développé une pratique structurée. Les candidates et candidats peuvent exercer à titre indépendant, au sein d'un studio ou d'un collectif.

Le Salon ne s'adresse pas à une génération ou à une tranche d'âge particulière. Il vise avant tout à révéler des démarches capables de proposer une vision contemporaine et prospective de l'espace, d'explorer de nouvelles écritures de l'architecture d'intérieur et des arts décoratifs, ou encore de renouveler leur propre pratique. L'attention du jury portera moins sur l'ancienneté ou la notoriété que sur la capacité à porter une démarche de recherche, d'expérimentation et d'innovation en résonance avec les enjeux d'aujourd'hui et de demain.

Je sors de l'école, puis-je candidater ?

Le Salon des Nouveaux Ensembliers n'est pas conçu comme un dispositif spécifiquement destiné aux étudiants. Les candidates et candidats doivent être en mesure de concevoir, produire et coordonner un projet d'ampleur, impliquant de nombreux partenaires et un investissement significatif. Toutefois, il n'existe pas de critère d'âge ou d'ancienneté. Le jury sera avant tout attentif à la qualité de la démarche, à la solidité du parcours et à la capacité à mener le projet à son terme.

Pourquoi participer au Salon des Nouveaux Ensembliers ?

Le Salon offre l'opportunité de réaliser un projet à échelle réelle dans un cadre exceptionnel, de bénéficier de la visibilité associée aux Manufactures nationales, de rencontrer un large réseau de professionnels et de présenter son travail à un public nombreux. L'édition 2025 a accueilli plus de 20 700 visiteurs en 20 jours et généré de nombreuses retombées médiatiques en France et à l'international.

Le Salon des Nouveaux Ensembliers est-il une foire commerciale ?

Non. Le Salon des Nouveaux Ensembliers est avant tout une manifestation culturelle et curatoriale. Il ne fonctionne pas comme une foire de design ou de décoration. Toutefois, l'édition 2027 renforcera sa dimension professionnelle à travers plusieurs journées dédiées aux prescripteurs, collectionneurs, architectes d'intérieur, hôteliers, groupes de luxe, institutions et médias spécialisés. Les projets peuvent ainsi générer des opportunités de diffusion, de commandes ou de collaborations.

Quelle charge de travail représente la participation au Salon ?

La participation au Salon constitue un engagement important. À titre indicatif, lors de l'édition 2025, plusieurs ensemblières et ensembliers ont mobilisé l'équivalent d'une personne à mi-temps pendant six mois, puis à temps plein durant les trois mois précédant l'ouverture du Salon. Chaque projet présente naturellement des spécificités différentes, mais les candidates et candidats sont invités à anticiper dès l'amont l'investissement en temps que représente une telle participation.

La subvention couvre-t-elle l'ensemble des coûts du projet ?

Pas nécessairement. La dotation attribuée par les Manufactures nationales, ainsi que l'appui du 19M mentionné par ailleurs, constituent une participation aux coûts de conception et de réalisation du projet. Lors de l'édition 2025, de nombreux ensembliers ont complété cette enveloppe par des apports propres, du mécénat, des partenariats en nature ou d'autres formes de soutien. Les candidates et candidats sont donc invités à construire un modèle économique réaliste dès la phase de conception.

Puis-je présenter un projet déjà réalisé ?

Non. Les projets doivent être conçus spécifiquement pour le Salon des Nouveaux Ensembliers et répondre à la thématique de l'édition. Certaines pièces, collaborations ou éléments préexistants peuvent être intégrés à la proposition, mais celle-ci doit constituer un projet original développé pour le Salon.

Qu'attend-on d'un « ensemble décoratif » ?

L'objectif n'est pas de présenter un objet ou un meuble isolé mais de concevoir un espace cohérent dans lequel dialoguent architecture d'intérieur, mobilier, lumière, textile, artisanat d'art, matériaux, usages et espace architectural (qu'il soit mis créé dans le cadre du projet ou en dialogue avec la Galerie des Gobelins). Le Salon valorise une approche globale de l'espace héritée de la figure historique de l'ensemblier.

À quoi peut ressembler une collaboration avec une maison du 19M ?

Les modalités dépendront de chaque projet. Une collaboration pourra par exemple porter sur la création d'un textile, d'un luminaire, d'un élément décoratif, d'un revêtement, d'une broderie, d'un plissé, ou de tout autre élément conçu en dialogue avec l'une des maisons du 19M. L'objectif serait de construire une collaboration fondée sur l'expertise et les savoir-faire des Maisons, tout en veillant à ne pas reproduire leurs codes créatifs ni leur direction artistique, afin de les réinterpréter dans l'univers de l'Ensemblier.

Quelle taille d'espace faut-il envisager ?

Les surfaces définitives seront précisées aux équipes sélectionnées. À titre indicatif, les espaces présentés lors de l'édition 2025 mesuraient chacun entre 35 et 45m² et correspondaient à de véritables pièces à échelle réelle. Les projets doivent donc être pensés comme des espaces immersifs et non comme des installations de petite dimension. Selon le nombre de projets retenus et exposés, les surfaces proposées pourront aller de 30 à 45 m².

Les Manufactures nationales fournissent-elles du mobilier ou des objets ?

Le principe du Salon est que chaque équipe conçoit et produit son propre projet. Les candidates et candidats sont donc invités à construire leur proposition sans présumer de la mise à disposition d'œuvres, de mobilier ou d'objets issus des collections des Manufactures nationales. À titre exceptionnel et sous réserve de l'accord des conservateurs ainsi que des contraintes de conservation et de sécurité, certaines demandes pourront toutefois être étudiées au cas par cas pour les équipes sélectionnées.

Les Manufactures nationales peuvent-elles me mettre en relation avec des artisans ou des partenaires ?

En dehors de la collaboration facilitée avec le 19M, les candidates et candidats sont invités à construire et à mobiliser leur propre écosystème de partenaires, artisanes et artisans, manufactures, éditeurs, galeries et entreprises dès la phase de candidature. Le Salon des Nouveaux Ensembliers a vocation à mettre en valeur des équipes capables de fédérer autour d'elles des savoir-faire et des collaborations.

Dans le cadre du partenariat avec le 19M, chaque équipe sélectionnée collaborera avec au moins une maison du 19M. Un temps de rencontre dédié sera organisé afin de favoriser l'émergence de ces projets communs. Les Manufactures nationales n'ont pas vocation à assurer, à la demande des candidates et candidats, la mise en relation avec des partenaires spécifiques. Les équipes sont en revanche encouragées à s'inspirer des programmes portés par les Manufactures nationales ou des acteurs précédemment soutenus pour nourrir leur proposition (ex : designers présents dans les collections, collections, créations de l'Atelier de Recherche et de Création, programme des Aliénés, etc.).

Que se passe-t-il après le Salon ?

Le Salon des Nouveaux Ensembliers a vocation à générer des opportunités professionnelles pour les participantes et participants. Les équipes sélectionnées sont donc invitées à anticiper le suivi des contacts, demandes et mises en relation qui pourraient émerger à l'occasion du Salon. Cela suppose notamment de disposer du temps, des ressources et, le cas échéant, des compétences commerciales nécessaires pour assurer les relances, répondre aux sollicitations, développer des partenariats ou transformer ces échanges en projets, commandes ou collaborations. Les Manufactures nationales pourront faciliter certaines mises en relation, mais la valorisation et le suivi commercial des opportunités relèveront de la responsabilité des ensemblières et ensembliers ou de leurs structures partenaires.

Les Manufactures nationales souhaitent favoriser la circulation des projets lorsque cela est possible. Toutefois, aucune itinérance n'est garantie. Les éventuelles présentations ultérieures dépendront des opportunités identifiées auprès de foires, institutions, expositions ou partenaires diplomatiques. Les équipes sélectionnées devront néanmoins être en mesure de conserver et stocker leur projet pendant une durée d'un an après le Salon afin de permettre d'éventuelles présentations ultérieures.

Que signifie être porté par une structure partenaire ? Est-ce obligatoire ?

Non. Dans la plupart des cas, les candidates et candidats porteront directement leur projet.

Toutefois, certaines équipes peuvent souhaiter s'appuyer sur une galerie, un éditeur, une structure de production ou un autre organisme partenaire pour assurer tout ou partie du suivi administratif, contractuel ou financier de leur participation. Cette structure devra être identifiée dès le dépôt de la candidature.

Cette possibilité n'est ni obligatoire ni un critère de sélection. Dans tous les cas, le projet demeure porté au nom de l'ensemblière, de l'ensemblier ou de l'équipe créative sélectionnée.

Les pièces présentées peuvent-elles être proposées à la vente sur place ?

Le Salon des Nouveaux Ensembliers est conçu comme une exposition et non comme une foire commerciale. À ce titre, les ventes directes sur place ne sont pas autorisées et aucun catalogue commercial de vente ne pourra être diffusé au sein de l'exposition.

À qui appartiendront les pièces co-conçues avec les maisons du 19M à l'issue du Salon ? Pourront-elles être éditées commercialement par l'ensemblier ?

En cas de co-création, les droits de propriété intellectuelle seront détenus conjointement par les différentes parties. Sauf accord contraire ou cession au 19M, la propriété matérielle de la pièce réalisée reviendrait à l'Ensemblier. Une éventuelle édition ou commercialisation fera l'objet d'une discussion au cas par cas dans un cadre contractuel entre la Maison et l'Ensemblier. Chaque projet pourra ainsi donner lieu à des dispositions spécifiques concernant la propriété intellectuelle et l'exploitation commerciale des créations.

La subvention des Manufactures nationales est-elle destinée uniquement aux coûts de production du projet (achats de matières, artisans) ? Peut-elle également couvrir une partie des honoraires de l'ensemblier ?

La subvention des Manufactures nationales a vocation à contribuer à la réalisation du projet dans son ensemble. Elle peut ainsi couvrir aussi bien certaines dépenses de production (matériaux, fabrication, prestations artisanales, transport, etc.) que des dépenses liées à sa conception, sa coordination ou son développement. Les candidates et candidats demeurent libres de répartir cette enveloppe en fonction des besoins de leur projet, sous réserve que les dépenses engagées contribuent directement à sa réalisation.

Formulaire de candidature – Ensembliers
Phase 1 – Manifestation d'intérêt
Salon des Nouveaux Ensembliers, Manufactures nationales

Ce document est mis à votre disposition à titre de support afin de préparer vos réponses en amont. Il ne constitue pas un dossier de candidature. **Les candidatures seront prises en compte uniquement si elles sont déposées via le formulaire en ligne** accessible depuis la page des Manufactures nationales dédiée à l'appel à candidatures. Merci de ne pas renvoyer ce document.

SECTION 1 – IDENTIFICATION

1. Nom de l'ensemblier, de l'ensemblière ou du studio

Type de réponse : Texte court

2. Nom et prénom de la personne référente du suivi de la candidature
(ex : l'ensemblier ou l'ensemblière, responsable du studio, etc)

Type de réponse : Texte court

3. Fonction

Type de réponse : Texte court

4. Numéro de SIRENE/SIRET

Type de réponse : réponse courte

5. Adresse e-mail

Type de réponse : Réponse courte

6. Téléphone

Type de réponse : Réponse courte

7. Adresse e-mail de l'ensemblier ou l'ensemblière si différent

Type de réponse : Réponse courte

8. Site internet de l'ensemblier, de l'ensemblière ou du studio

Type de réponse : Réponse courte

9. Réseaux social principal

Type de réponse : Réponse courte

10. Ville d'immatriculation de votre entreprise

Type de réponse : Réponse courte

11. Département (indiquer le chiffre)

Type de réponse : Réponse courte

SECTION 2 – PRÉSENTATION DU CANDIDAT

1. Présentation synthétique de votre parcours ou du studio

Type de réponse : Paragraphe

Limite : 2 000 caractères

2. CV ou de la présentation du studio

Je confirme que ce document sera inclus dans le dossier transmis via le lien de téléchargement (SwissTransfer ou service équivalent) renseigné à la fin du formulaire.

Type de réponse : Case à cocher

Format attendu :

PDF – 3 pages maximum

3. Portfolio

Merci de sélectionner vos réalisations représentatives de vos démarches les plus en lien avec cet appel à candidatures. Je confirme que ce document sera inclus dans le dossier transmis via le lien de téléchargement (SwissTransfer ou service équivalent) renseigné à la fin du formulaire.

Type de réponse : Case à cocher

Format attendu :

PDF – 12 pages maximum

SECTION 3 – LE PROJET

1. Quelle est votre vision de « L'Ambassade de demain » ?

Limite : 1 500 caractères

2. Quelle(s) pièce(s) vous semblerai(en)t la ou les plus pertinentes pour incarner votre vision de « L'Ambassade de demain » ?

Merci d'indiquer une ou plusieurs pièces à titre indicatif (ex. : vestibule, salon de réception, salle à manger, bureau, bibliothèque, chambre d'apparat, cuisine du Chef, etc.) et de décrire un élément qui matérialise votre vision dans cet espace (ex : de grandes tapisseries colorées pour évoquer l'hospitalité et les échanges culturels ; des matériaux biosourcés pour traduire une vision durable de l'Ambassade, une grande table commune pour favoriser la convivialité). Cette question vise uniquement à aider le jury à se projeter dans votre proposition. L'attribution définitive des espaces relèvera des Manufactures nationales, en dialogue avec les ensembliers sélectionnés.

Type de réponse : Paragraphe

Limite : 1 500 caractères

3. Quels sont les principes qui assurent la cohérence d'ensemble de votre proposition ?

Type de réponse : Paragraphe

Limite : 1 500 caractères

4. Comment votre projet mobilise-t-il les métiers d'art et les savoir-faire de votre territoire d'implantation ?

Précisez les savoir-faire, métiers ou collaborations que vous souhaitez mettre en valeur.

Type de réponse : Paragraphe

Limite : 1 500 caractères

5. Quel est le caractère innovant ou expérimental de votre projet ?

Précisez ce qui distingue votre proposition et comment elle renouvelle les imaginaires de l'architecture d'intérieur et des arts décoratifs.

Type de réponse : Paragraphe

Limite : 1 500 caractères

6. Comment les enjeux de durabilité et d'écoconception sont-ils intégrés à votre démarche ?

Réemploi, matériaux biosourcés, modularité, sobriété logistique, réutilisation future, etc.

Type de réponse : Paragraphe

Limite : 1 500 caractères

7. Quel est le titre provisoire de votre projet ?

Type de réponse : Texte court

8. Résumé synthétique du projet

Ce texte pourra être utilisé dans les documents de travail du jury.

Type de réponse : Paragraphe

Limite : 1 000 caractères

SECTION 4 – RÉFÉRENCES VISUELLES

Références visuelles et premières pistes de réflexion

Ce document peut comprendre des images d'inspiration, références artistiques, architecturales ou artisanales, intentions de matériaux, couleurs ou ambiances.

Je confirme que ce document sera inclus dans le dossier transmis via le lien de téléchargement (SwissTransfer ou service équivalent) renseigné à la fin du formulaire.

Type de réponse : Import de fichier

Format attendu : Case à cocher

PDF – 5 pages maximum

SECTION 5 – PARTENAIRES ET ÉCOSYSTÈME

1. Présentation des partenaires envisagés

Exemples : artisanes et artisans, galeries, éditeurs, entreprises, mécènes, manufactures, institutions culturelles, etc. Merci de préciser leur rôle potentiel ainsi que, le cas échéant, l'état des échanges engagés

Note : Même lorsqu'ils ne sont pas encore confirmés, les partenaires mentionnés permettront au jury de mieux comprendre l'écosystème de création et de production du projet ainsi que les collaborations que les candidates et candidats souhaitent développer.

Type de réponse : Paragraphe

Limite : 3 000 caractères

2. Souhaitez-vous vous appuyer sur une structure de portage administratif ?

Si vous ne disposez pas des ressources administratives, juridiques ou financières nécessaires pour assurer directement le suivi de votre participation au Salon des Nouveaux Ensembliers, vous pouvez candidater en vous appuyant sur une structure partenaire déjà identifiée (galerie, éditeur, structure de production, agence ou autre organisme). Cette structure pourra notamment assurer le portage administratif et contractuel du projet. Les Manufactures nationales n'assurent pas la mise en relation avec de telles structures. Dans tous les cas, la candidature, le projet présenté et la communication associée demeureront portés au nom de l'ensemblère, de l'ensemblier ou de l'équipe créative sélectionnée.

Type de réponse : Choix unique

Oui

Non

3. Structure de portage envisagée et missions qu'elle assurerait
(question affichée uniquement si réponse "Oui")

Type de réponse : Texte court

SECTION 6 - TRANSMISSION DES DOCUMENTS

- CV / présentation du studio (PDF – 3 pages maximum)
- Portfolio (PDF – 12 pages maximum)
- Références visuelles et pistes de réflexion (PDF – 5 pages maximum)

1. Merci d'indiquer ci-dessous le **lien de téléchargement** des documents (SwissTransfer ou service équivalent).

Le lien fourni doit permettre le téléchargement des fichiers pendant une durée minimale de 30 jours à compter de leur envoi.

SECTION 7 – ENGAGEMENTS

1. Attestation de lecture du cahier des charges

Type de réponse : Case à cocher obligatoire

☐ Je déclare avoir pris connaissance du cahier des charges du Salon des Nouveaux Ensembliers 2027 et en accepter les principes et conditions.

2. Attestation sur l'honneur

Type de réponse : Case à cocher obligatoire

☐ Je certifie l'exactitude des informations communiquées dans le présent dossier de candidature.

3. Autorisation de traitement des données

Type de réponse : Case à cocher obligatoire

☐ J'accepte que les informations transmises soient utilisées par les Manufactures nationales dans le cadre de l'instruction de la candidature au Salon des Nouveaux Ensembliers.